

TABLE DES MATIERES

LA REINSCRIPTION POUR LA RENTREE 2021	1
<i>MODALITES DE REINSCRIPTION</i>	2
<i>DEPART DE L'ETABLISSEMENT</i>	2
<i>INCERTITUDE</i>	2
CALENDRIER	2
<i>RECAPITULATIF DES DATES CLES DE LA CAMPAGNE DE REINSCRIPTION</i>	2
<i>FAMILLES ARRIVANT AU LFZ APRES LE 8 AVRIL 2021</i>	2
ASPECTS FINANCIERS	3
<i>FRAIS DE REINSCRIPTION (CHF 250.- / ENFANT)</i>	3
<i>TARIFS 2021-2022</i>	3
<i>ACOMPTE SUR FRAIS DE SCOLARITE (CHF 1'500.-)</i>	3
<i>DEMANDES DE TARIFS REDUITS</i>	3
<i>DEPOT DES JUSTIFICATIFS DE TARIFS REDUITS</i>	4
<i>FACTURE FRAIS DE SCOLARITE 2021-2022</i>	4
A RETENIR	4
<i>LES 4 ETAPES DE LA REINSCRIPTION</i>	4
<i>CONTACTS</i>	4

LA REINSCRIPTION POUR LA RENTREE 2021

- + La réinscription ne concerne que les élèves **déjà scolarisés** au LFZ. Pour une première inscription au LFZ, il faut utiliser l'onglet spécifique inscription, en notant que les formalités et le calendrier sont différents.
- + La campagne de réinscription pour l'année scolaire 2021-2022 est lancée dès le mois de février, dans le souci de préparer au mieux la rentrée, d'ajuster la structure de l'année à venir à nos besoins et de répondre aux nombreuses demandes d'inscription reçues de la part de nouvelles familles.
- + Les familles doivent procéder à la réinscription administrative pour le **8 avril 2021**, délai de rigueur.

MODALITES DE REINSCRIPTION

- + La réinscription administrative se fait en ligne, via le portail eduka (<https://eduka.lfz.ch/>). Un tutoriel est proposé pour accompagner les familles et faciliter les démarches.
- + Les souhaits d'option ou de filière formulés dans les demandes de réinscription sont subordonnés aux avis de passage des conseils de classe de fin d'année et/ou à la validation pédagogique d'un niveau de langue, notamment pour les filières bilingues ou internationales. Une communication spécifique sera envoyée individuellement pour chaque enfant concerné par ces filières bilingues et internationales.
- + La réinscription ne pourra vous être confirmée qu'à la condition du parfait paiement des frais de dossier, d'un montant de **CHF 250.- par enfant**, et au versement d'un **acompte sur frais de scolarité de CHF 1'500.-** (voir rubrique aspects financiers).

DEPART DE L'ETABLISSEMENT

- + En cas de départ de l'établissement, les familles doivent en informer l'établissement, via Eduka dans le module de réinscription en cochant «ne pas réinscrire l'élève pour 2021-2022 ».
- + Il convient parallèlement d'adresser un courriel aux secrétariats ou la vie scolaire (mat.secretariat@lfz.ch, ecole.secretariat@lfz.ch, cpe@lfz.ch) afin de pouvoir préparer les formalités de départ (préparation de l'exéat, remise des dossiers scolaires pour le primaire, remboursement de la caution – transmission de vos futures coordonnées et de celles de la nouvelle école pour transmission du dossier scolaire collège lycée, etc.).

INCERTITUDE

- + **Les familles qui n'auraient pas formalisé leurs vœux de réinscription dans les délais impartis (8 avril 2021) sont considérés comme partants.**
- + De nombreuses demandes d'inscription sont reçues de la part de nouvelles familles. Le nombre de places disponibles et ouvert à ces nouvelles familles / nouveaux élèves est calculé en fonction des réinscriptions des élèves déjà scolarisés au LFZ. Les 1ères réponses aux nouvelles familles sont données le 13 avril 2021, à l'issue de la campagne de réinscription.
- + Les familles n'ayant pas formulé leur souhait de réinscription dans les délais pourront se réinscrire en dehors des dates du calendrier, mais dans la limite des places restant disponibles et dans les mêmes conditions que les nouvelles familles.

CALENDRIER

RECAPITULATIF DES DATES CLES DE LA CAMPAGNE DE REINSCRIPTION

- + **8 avril 2021** (au plus tard) : Réinscription administrative via le portail Eduka
- + **13 avril 2021** : Paiement des CHF 250.- (frais de dossier de réinscription)
- + **31 mai 2021** (au plus tard) : Paiement de l'acompte de CHF 1'500.- par enfant plafonné à CHF 3'000.- par famille (acompte sur frais de scolarité nécessaire pour garantir le maintien d'une place)
- + **5 juin 2021** : Demande de tarif réduit & dépôt des justificatifs via le portail Eduka

FAMILLES ARRIVANT AU LFZ APRES LE 8 AVRIL 2021

- + Les familles arrivant après le 8 avril 2021 sont intégrées dans le processus de réinscription pour l'année 2021-2022 dès leur arrivée et le calendrier est adapté à leur situation.

ASPECTS FINANCIERS

FRAIS DE REINSCRIPTION (CHF 250.- / ENFANT)

- + La réinscription ne pourra vous être confirmée qu'à la condition du parfait paiement des frais de dossier, d'un montant de CHF 250.- par enfant.
- + Le versement est à effectuer pour le 13 avril 2021.
- + Une facture sera émise dans les jours suivant la réception du souhait de réinscription et sera mise à la disposition des familles sur le portail Eduka. En cas de besoin d'une facturation spécifique, par exemple dans le cas d'une prise en charge des frais de réinscription par votre employeur, les familles sont invitées à prendre contact avec le service de comptabilité par téléphone (043 355 20 95) ou par mail (compta@lfz.ch).
- + En cas de désistement de l'élève, ces frais de dossier ne sont pas remboursables, conformément aux conditions financières du LFZ.

TARIFS 2021-2022

- + Les tarifs 2021-2022 ont été votés en Assemblée générale le 11 février 2021.
- + Les conditions financières du LFZ et les tarifs sont téléchargeables sur le site du Lycée Français de Zurich, de même que les conditions et formalités relatives aux demandes de tarifs réduits.

ACOMPTE SUR FRAIS DE SCOLARITE (CHF 1'500.-)

- + Un acompte sur frais de scolarité de CHF 1500.- (plafonné à CHF 3'000.- par famille et non remboursable en cas de désistement ultérieur) est dû avant la fin du mois de mai.
- + Faute de versement de l'acompte dans les délais impartis, la place de l'élève ne pourra être garantie pour l'année suivante.

DEMANDES DE TARIFS REDUITS

- + Le LFZ accorde sur demande, justificatifs et sous conditions, des tarifs réduits aux familles qui ne reçoivent aucune aide de leur employeur pour les paiements de frais de scolarité.
- + Les **critères d'éligibilité** à un tarif réduit peuvent être consultés sur le site internet du LFZ qui précise la liste des pièces justificatives et des modèles des attestations à fournir.
- + L'octroi d'un tarif réduit ne revêt **aucun caractère automatique**. Pour bénéficier d'un tarif réduit, les familles doivent formuler **expressément une demande de tarif réduit** selon les modalités prévues à cet effet par le LFZ et produire des documents justificatifs, **dans les délais** prévus à cet effet. Le respect de ces conditions et des délais prescrits, décrits ci-après, sont **impératifs**.
- + Les tarifs réduits accordés ne sont valables que pour une année. Les demandes doivent nécessairement être **renouvelées chaque année dans les délais** prévus à cet effet et motivées par les nouveaux justificatifs de l'année concernée.
- + Pour les demandes de tarifs réduits affectant les écolages de l'année scolaire concernée (N), les demandes et la production de tous les justificatifs requis doivent être effectués avant le 5 juin de l'année scolaire précédente (N-1) via le portail Eduka du LFZ accessible aux familles.
- + Les demandes tardives, déficientes ou incomplètes (par ex., justificatifs manquants) seront toutefois recevables jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire concernée (N) moyennant une facturation de frais de dossier supplémentaires de CHF 150.- par enfant.
- + Les délais applicables aux familles arrivant en cours d'année seront adaptés selon leur date d'arrivée.
- + En cas de désaccord sur le tarif applicable à une famille donnée, une demande de révision de tarif pourra être soumise auprès de la Commission des tarifs réduits jusqu'au 31 août de

l'année scolaire concernée (N). Si une telle demande est formulée après le 31 décembre de l'année scolaire concernée (N), des frais de dossier supplémentaires de CHF 300.- par enfant seront facturés.

- + Aucune demande de tarif réduit ou de modification de facture ne sera recevable après la fin de l'année scolaire concernée (N), soit après le 31 août, correspondant à la date de clôture des comptes du LFZ.
- + Le dépôt des demandes de tarifs réduits doit **impérativement se faire via le portail Eduka du LFZ**. Toute production de documents papier ou par courrier électronique pourra donner lieu à une facturation de frais de traitement manuel, d'un montant de CHF 20.-.
- + Les critères d'éligibilité à un tarif réduit peuvent être consultés sur le site internet du LFZ (www.lfz.ch) qui précise également la liste des pièces justificatives et des modèles des attestations à fournir. Si la situation financière de certaines familles le requiert, le Comité de gestion examinera leur dossier et statuera sur une demande exceptionnelle d'aide économique.
- + Des documents complémentaires pourront être sollicités des familles demandant un tarif réduit, notamment dans les cas où les documents standards ne peuvent pas être fournis ou si un besoin de vérification d'un élément de situation des familles s'avérait nécessaire dans le cadre du contrôle interne.

DEPOT DES DEMANDES ET JUSTIFICATIFS DE TARIFS REDUITS

- + Les demandes et la production de tous les justificatifs requis doivent être effectuées impérativement avant le 5 juin 2021 via le portail Eduka des familles.
- + Un tutoriel est disponible pour accompagner les familles dans ce processus ([cliquer sur le lien](#)).
- + Le processus est simple et rapide :
 - + Vous devez vous connecter sur votre portail Eduka
 - + Cliquez sur l'icône "Portail des demandes", en sélectionnant la période 2021-2022
 - + Formalisez votre demande en renseignant le formulaire accessible via la plateforme Eduka (onglet précédent celui des justificatifs).
 - + Une fois l'ensemble des champs obligatoires renseignés et les justificatifs chargés, veuillez cliquer sur le bouton "Enregistrer la demande".
- + Dès lors les informations seront accessibles au personnel du LFZ habilité à traiter votre demande. L'ensemble de ces informations sont confidentielles et ne sont visibles que sous habilitation. Via votre portail Eduka vous aurez une parfaite visibilité de l'évolution du traitement de votre demande.

FACTURE FRAIS DE SCOLARITE 2021-2022

- + La facture des frais de scolarité pour 2021-2022 vous sera adressée dans le courant du mois de juillet 2021. Le récapitulatif de vos factures et paiements se trouve sur votre portail Eduka.

CONTACTS

- + Pour toute question d'ordre pédagogique (**intégration en section internationale ou en parcours bilingue notamment**) : merci de contacter nos secrétariats **pédagogiques**
ecole.secretariat@lfz.ch, mat.secretariat@lfz.ch, cpe1@lfz.ch
- + Pour toute question d'ordre financier, ou sur les tarifs réduits, merci de contacter le service comptabilité (compta@lfz.ch, daf@lfz.ch, compta2@lfz.ch / 043 355 20 95)